

# Comment décrocher le la

Organisé et coordonné par la FIFAS, l'Andes et la Direction des Sports du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le Label officiel "Ville Active et Sportive" a pour objet de récompenser les initiatives, les actions, politiques sportives et la promotion des activités physiques et sportives sur un territoire sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre. Toutes les communes, de Métropole et d'Outre-mer, sont invitées à y participer, sans distinction de taille. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 14 octobre 2016 !

Le label national est destiné à valoriser et récompenser les villes qui proposent une offre d'activités physiques et sportives innovante, de proximité et accessible au plus grand nombre, qui contribue notamment à l'animation et l'attractivité de leur territoire, au lien social, au tourisme et au bien-être des habitants.

## Récompenser les villes actives et sportives

Cette volonté est née des enseignements de l'étude "Aménagements ludiques et sportifs, quelle place dans la ville?" réalisée conjointement par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports la FIFAS et l'ANDES en octobre 2015.

Parmi les attentes fortes exprimées par les Français dans cette étude, deux tendances étaient à retenir :

- d'une part l'importance que la commune s'attache à permettre l'accès au sport pour toutes et tous ;
- d'autre part, les Français étaient très nombreux à souhaiter bénéficier d'installations sportives de proximité en accès libre ! (Ils étaient d'ailleurs 85 % à juger ces installations comme un lieu de vie essentiel pour la vie de la commune).

Par ailleurs, au travers de cette étude, les Français s'exprimaient très clairement (à 75 %) en faveur de la création d'un dispositif qui mettait en valeur les "Villes spor-



**D'ici le 14 octobre 2016, préparez votre candidature pour obtenir ce label officiel. Une distinction qui vous permettra de valoriser vos actions en matière d'activités sportives qui contribuent à la santé et au bien-être de vos habitants, à l'animation et à la promotion touristique de votre territoire.**

tives".

Ainsi fort de ces résultats le ministère, la FIFAS et l'ANDES ont décidé l'organisation d'un programme national auprès des collectivités locales françaises, afin de récompenser leurs politiques mises en place pour la promotion de l'activité physique et sportive sur leurs territoires avec le label "Ville active et sportive".

Ce label sera attribué pour une durée de deux ans par une commission technique composée d'experts, de représentants d'organisations professionnelles et publiques.

Toutes les communes sans distinction de tailles pourront y participer gratuitement.

## Préparer votre dossier de candidature

L'objectif de ce label officiel est de récompenser les initiatives, les actions, les politiques sportives et la promotion des activités physiques et sportives sur un territoire.

Les communes candidates doivent, au préalable, envoyer

une fiche d'inscription pour informer les organisateurs de leur participation.

Le comité de labellisation jugera selon les critères d'évaluation définis, à savoir :

- la motivation de votre candidature,
- la présentation de votre projet sportif,

## Les niveaux de labellisation

- 1<sup>er</sup> niveau : commune proposant une initiative innovante, une offre d'activités physiques et sportives ;
- 2<sup>e</sup> niveau : commune disposant des critères du 1<sup>er</sup> niveau de labellisation, qui gère et utilise un parc d'équipements sportifs, sites et espaces de nature en adéquation avec l'offre de pratique sportive proposée ;
- 3<sup>e</sup> niveau : commune disposant des critères attribués au 2<sup>e</sup> niveau, qui propose une offre diversifiée et innovante de pratique sportive, d'actions de citoyenneté en tenant compte des spécificités du territoire ;
- 4<sup>e</sup> niveau : commune disposant des critères attribués au 3<sup>e</sup> niveau, dont la politique sportive s'inscrit dans une politique globale de la commune (nature, santé, mobilité, tourisme ...) et qui soutient de nouvelles pratiques émergentes pour le développement et la promotion des APS.

## Pour vous aider

n'hésitez pas à vous référer aux bases de données :

- le site du recensement des équipements sportifs : [www.res.sports.gouv.fr/](http://www.res.sports.gouv.fr/)
- le guide national des structures pour personnes en situation de handicap : [www.handiguide.sports.gouv.fr/](http://www.handiguide.sports.gouv.fr/)
- le site du Ministère : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

# bel Ville Active et Sportive ?

- l'état des lieux sportifs de votre territoire,
- votre politique et vos initiatives innovantes.

C'est pourquoi il est important de bien préparer votre dossier de candidature qui doit être complet et synthétique afin que le comité de labellisation dispose d'une vision globale des points forts et des enjeux de la commune. En effet, votre dossier sera étudié par des personnes qui ne connaissent pas votre collectivité mais qui devront avoir une idée précise du contexte et des choix opérés par votre municipalité.

## Motivations, animations, actions...

Votre dossier de candidature doit présenter :

- **vos motivations** : c'est-à-dire les principales raisons qui motivent l'équipe municipale à s'engager dans le processus de labellisation. Indiquez quels sont les enjeux attendus en termes de valorisation du territoire pour votre collectivité. Comment l'équipe municipale va s'appuyer sur ce label pour promouvoir sa commune ?

Et les éléments de contexte démographique, sociologique et territorial de votre collectivité en lien avec l'état des lieux des infrastructures sportives (équipements, associations, clubs, sites et espaces de nature...) présentes sur la commune. Précisez l'état des lieux avec toutes les données

quantifiables que vous jugerez utile.

- **vos actions de développement et d'animation des APS** : c'est-à-dire quelles sont les animations et actions mises en place pour favoriser l'activité physique et sportive (scolaire, loisirs, encadrée). Tout type d'actions peut être présenté quel que soit le public ciblé : seniors, jeunes, jeunes filles et femmes, personnes en situation de handicap, personnes socialement défavorisées, actifs, jeunes parents, autres... Les actions présentées devront avoir eu lieu au cours des 2 dernières années ou être en cours de réalisation.
- **la programmation des événements sportifs sur votre territoire** : c'est-à-dire présenter le calendrier des principaux événements sportifs de la commune et les projets à venir (départementaux, régionaux). Préciser si votre municipalité a organisé une compétition nationale ou internationale en 2014 ou 2015 ou est candidate pour les 5 prochaines années.
- **le recensement des principaux équipements sportifs présents sur la commune**. Avec une présentation générale des principaux équipements, sites et espaces de nature dédiés aux pratiques sportives (proximité en accès libre, extérieurs à accès contrôlé, intérieurs à accès contrôlé), leur typologie ; et un état général de ses installations et de leur entretien soulignant

## La classification des communes

Pour l'attribution équitable du Label, le Comité de Labellisation distingue :

- la 1<sup>ère</sup> catégorie : ville de moins de 1 000 habitants,
- la 2<sup>e</sup> catégorie : ville de 1 000 à 5 000 habitants,
- la 3<sup>e</sup> catégorie : ville de 5 000 à 20 000 habitants,
- la 4<sup>e</sup> catégorie : ville de plus de 20 000 habitants,
- la 5<sup>e</sup> catégorie : ville d'Outre-mer.

les travaux de construction et de rénovation récents, et les projets en cours.

- **Les initiatives et politiques sportives innovantes de votre collectivité** en présentant un projet qui reflète selon vous un caractère innovant tant par le choix des installations, des nouvelles pratiques émergentes que par son modèle économique de travail en commun ou intelligence sportive dans sa réalisation. Et la politique sportive de cohésion sociale (mixité sociale, relation intergénérationnelle, accessibilité, mobilité, écologie, démocratie participative) de votre commune.
- **Et en synthèse de votre candidature**, présenter les raisons qui ont amené votre municipalité à organiser ce ou ces événements ? Quels sont les enjeux pour votre commune ? Quels sont les éléments que vous souhaitez mettre en avant, notamment l'intégration du sport dans un projet plus global de territoire (cadre de vie, bien-être, tourisme).

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **14 octobre 2016**.

Le label est accordé pour une durée de 2 ans et la cérémonie de remise des prix aura lieu fin novembre 2016.

Votre démarche de candidature est à faire sur le site, rubrique candidature.

Plus d'informations sur le règlement du label et votre dossier de candidature sur :

[www.ville-active-et-sportive.com](http://www.ville-active-et-sportive.com)



**matev ACCESSOIRES**  
pour les pro.

Transformez votre tracteur compact en un outil multi-talent.

La collecte des feuilles et des déchets verts facilités grâce à l'hydrobuse aspirante LRM-HY 120 et aux bacs collecteurs surpuissants de la série CLS (650, 850, 1050, 1350, 1650 litres).

Pour une finition parfaite, les balayuses frontales SWE de 120 à 190 cm de largeur de travail vous offrent de multiples possibilités d'extensions pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

Les matériels matev sont adaptables sur la plupart des tracteurs compacts.  
Parlez-en à votre concessionnaire.

**Bac collecteur**    **Hydrobuse aspirante**    **Balayeuse**

**Relevage avant**    **Plateau de tonte**    **Tondeuse à filaux**    **Lame de déneigement**    **Fraise à neige**    **Epaneur**

matev.eu

Votre contact: Nicolas Pillon | Tel. +33 6 43 51 77 73 | nicolas.pillon@matev.eu | matev GmbH | Nürnberger Str. 50 | 90579 Langenzenn | Tel. +49 9101 90 87-34 | Fax +49 9101 90 87-20 | www.matev.eu